



Indemnités journalières congé maternité

Par **onea**, le **22/01/2016** à **14:41**

bonjour,

Je suis en congé maternité avec maintien du salaire à 90% et subrogation. Pour une certaine période mon employeur m'a payé et ensuite pour une période de 6 semaines la CPAM m'a payé. Je ne sais pas pourquoi. Et maintenant c'est encore lui qui me paie.

Je voudrais savoir si mon employeur a l'obligation de me verser l'intégralité de la somme reçue de la CPAM ou pas.

Lui me paie 1430 net chaque mois, et la CPAM verse 50.3E net /jour. Donc, 1509e net/ 30 jours et 1559E/31 jours.

La comptable me réclame de l'argent pour régulariser la période quand la CPAM m'a payé parce que j'ai reçu plus que l'entreprise me paie. Je ne trouve cela normale de garder la différence, et en plus personne ne m'a demandé si je suis d'accord ou pas avec la subrogation. J'ai 3 enfants et pour chaque congé il a demandé la subrogation, évidemment pour garder une partie de mes indemnités journalières.

J'appartiens à la convention collective commerce de détail articles textiles. Je ne sais pas si la convention impose la subrogation parce que je n'ai rien trouvé sur le net qui précise cela.

Merci d'avance pour vos conseils.

Par **P.M.**, le **22/01/2016** à **15:05**

Bonjour,

Si la CPAM vous a versé plus que le montant du salaire net vous n'avez pas à reverser l'excédent à l'employeur et si pendant la subrogation celui-ci a perçu plus que le salaire maintenu, il doit vous restituer l'excédent...

L'employeur peut demander la subrogation sans votre accord dans la mesure où il doit vous maintenir le salaire mais elle est limitée à ce qu'il doit compléter...

Par **onea**, le **22/01/2016** à **15:32**

Merci pour votre réponse rapide.